

Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024

**Procès-verbal du Conseil Municipal
de la commune de VALENCIN
Séance du 22 Avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois d'Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	16/04/2024
Présents :	15	Date de publication	23/04/2024
Votants :	21		

Présents : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – M Daniel MOTA Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE

Absents : M Christophe SOULIER donne procuration à M Bernard JULLIEN – M Ludovic HIRTH donne procuration à Mme Marie DALMAS – Mme Nathalie ZAMBARDI – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN donne procuration à Mme Christelle COURTHIAL – Mme Virginie CHRISTOPHE donne procuration à Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – Mme Fanny LAMOUCHE donne procuration à M Daniel MOTA- Mme Véronique BOUCHARD donne procuration à M Christian TERSIGNI

Secrétaire : M Jean-Louis CIANFARANI

Séance ouverte à : 19h33

Ordre du jour de la séance :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2024
- 2°) COLL'IN - Attribution de compensation 2024 - Révision pour prélèvement des charges 2023 du service ADS
- 3°) Acceptation du don d'une œuvre d'art
- 4°) Commissions communales - Modification de la composition commission scolaire et périscolaire
- 5°) Temps périscolaires - tarification des mercredis à compter du 01 09 2024
- 6°) Temps périscolaires - modification du règlement intérieur
- 7°) Création d'un marché communal hebdomadaire
- 8°) Commission intercommunales - modification des représentants de la commune
- 9°) Budget eau potable - Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est
- 10°) Commission d'Appel d'Offres - Désignation des membres
- 11°) Questions diverses

Les points 7 et 10 sont retirés de l'ordre du jour.

M Christian TERSIGNI regrette que la composition de la Commission d'Appel d'Offres ne puisse pas être modifiée car il aurait souhaité participer. M le Maire explique que la réponse des services préfectoraux est claire. Même après démission de m PARISET, membre titulaire de la CAO, il n'est pas nécessaire de réélire un membre car il y a une suppléante Mme Véronique BOUCHARD. La CAO n'est donc pas incomplète.

Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024

Monsieur le Maire rapporte la décision n°2024-006 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre de l'entreprise GUILLAUD TP, offre la mieux disante au regard des critères retenus avec un montant de 439 923.98€ HT soit 527 908.78€ TTC pour la réalisation des travaux de remplacement d'une canalisation d'eau potable et mise en conformité des branchements

N° 01	<u>Délibération n° 2024-036</u>	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 Avril 2024
-------	---------------------------------	---

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité

± **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2024.

N° 02	<u>Délibération n° 2024-037</u>	COLL'IN Communauté Attribution de compensation 2024 – Révision pour prélèvement des charges 2023 du service ADS
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération en date du 23 juin 2016 par laquelle le conseil communautaire a donné un avis favorable à la facturation du service ADS par prélèvement sur les attributions de compensation des communes utilisatrices du service.

Il rappelle que le coût incombant à chacune des communes est fixé chaque année en fonction du nombre et du type de dossiers transmis. Ainsi, et comme indiqué dans la convention d'adhésion, le prélèvement annuel sur l'attribution de compensation doit faire l'objet chaque année d'une délibération concordante du conseil communautaire et du conseil municipal.

Il indique que par délibération du 21 Mars 2024, le conseil communautaire a arrêté le montant à la charge de la Commune de Valencin pour l'année 2023, à la somme de 5 332€. Il revient donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le prélèvement de cette somme sur le montant de l'attribution de compensation 2024 de la Commune de Valencin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

± **APPROUVE** le montant de la participation 2023 de la Commune de Valencin au fonctionnement du service ADS arrêté à la somme de 5 332 €.

± **APPROUVE** le prélèvement de cette somme sur le montant de l'attribution de compensation 2024 versée à la Commune par « COLL'IN Communauté ».

N° 03	<u>Délibération n° 2024-038</u>	Acceptation don d'une œuvre d'art
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'artiste Pamphyl a fait don à la Commune de Valencin d'une huile sur toile représentant Marianne à l'occasion du bicentenaire de la révolution française.

Il indique qu'il convient d'intégrer ce tableau dans le patrimoine de la Commune.

Le tableau a été estimé selon la cote Akoun à la somme de 7 800€.

Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⊕ **ACCEPTTE** le don fait par l'artiste Pamphyl du tableau représentant Marianne d'une valeur de 7 800€
- ⊕ **CHARGE M** le Maire de passer les écritures comptables afin d'intégrer ce bien dans l'inventaire de la Commune
- ⊕ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget 2024.

N° 04	<u>Délibération n° 2024-039</u>	Commissions communales – Modification de la composition de la commission scolaire- périscolaire
-------	---------------------------------	--

Vu la délibération n° 2020-011 du 5 Juin 2020 portant constitution des commissions communales et désignation des membres,

Vu la délibération n°2020 087 du 21 Décembre 2020 portant modification de la composition des commissions municipales,

Vu la délibération n°2022-029 du 31 Mai 2022 portant modification de la composition de la commission finances – marchés publics,

Vu la délibération n°2022-072 du 7 Novembre 2022 portant modification de la composition des commissions municipales,

Vu la démission de M Robert PARISSET,

Vu l'installation de Mme Andrée VACHER, conseillère municipale

Vu la demande de Mme Andrée VACHER d'intégrer la commission scolaire - périscolaire

M le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition de la Commission scolaire – périscolaire pour tenir compte de la demande formulée par Mme Andrée VACHER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⊕ **APPROUVE** la modification de la composition de la commission scolaire - périscolaire pour tenir compte de la demande formulée par Mme Andrée VACHER
- ⊕ **FIXE** comme suit la composition de la commission scolaire - périscolaire

Commission scolaire - périscolaire
M Bernard JULLIEN, Président
Mme Audrey BLANCHON
Mme Nathalie ZAMBARDI
Mme Fanny LAMOUCHE
M Daniel MOTA
M Christophe BADUFLE
Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN
Mme Andrée VACHER

Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024

N° 05	<u>Délibération n° 2024-040</u>	Temps périscolaires Conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales Tarification des mercredis à compter du 01/09/2024
-------	---------------------------------	--

Audrey JULLIEN rappelle :

*Le décret N° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2018.

*Depuis cette date, les accueils de loisirs organisés en semaines scolaires relèvent intégralement du « Périscolaire » (matins, pauses méridiennes, soirs et mercredis). La compétence « ALSH Périscolaire » n'a pas été transférée à la Communauté de Communes.

Elle ajoute que la Commune avait confié au Centre Social d'Heyrieux la gestion de l'ALSH périscolaire du mercredi.

Suite à la structuration du service scolaire et périscolaire avec notamment le recrutement d'une coordonnatrice des temps périscolaires, il est apparu opportun pour la Commune de reprendre la gestion de ce temps périscolaire du mercredi

Elle finit en indiquant que la Commune s'est rapprochée des services de la Caisse d'Allocation Familiales afin de conventionner pour l'ALSH du mercredi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ⊕ **DIT** que la Commune de Valencin sera gestionnaire de l'ALSH périscolaire du mercredi à compter du 01/09/2024,
- ⊕ **AUTORISE** M le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- ⊕ **APPROUVE** le principe de tarification de l'ALSH périscolaire du mercredi selon le quotient familial
- ⊕ **FIXE** la tarification de l'accueil périscolaire du mercredi à compter du 1^{er} Septembre 2024 selon les barèmes suivants

	Quotient	Journée	Matin avec repas	Après-midi
Les habitants De Valencin	≤ 500	10€20	7€00	4€50
	Entre 501 et 900	14€20	11€00	6€50
	Entre 901 et 1500	17€20	14€00	8€50
	≥ 1501	20€20	17€00	10€50
Autres Communes	≤ 500	14€50	10€75	7€20
	Entre 501 et 900	18€50	14€75	9€20
	Entre 901 et 1500	21€50	17€75	11€20
	≥ 1501	24€50	20€75	13€20

Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024

N° 06	<u>Délibération n° 2024-041</u>	Temps périscolaires Modification du règlement intérieur
-------	---------------------------------	--

Mme Audrey BLANCHON explique qu'il convient de modifier le règlement des temps périscolaires pour prendre en compte les évolutions du fonctionnement du service.

Les modifications portent sur :

- *la prise en compte de l'ALSH périscolaire du mercredi à compter du 01/09/2024
- *les délais pour ajouter ou annuler un repas
- *la suppression de toute référence au transport scolaire dans le règlement (sauf en annexe)
- *les informations concernant les grèves et les sorties
- *la charte de bonne conduite
- *L'inscription des règles de vie établies par les enfants
- *les différentes possibilités proposées pour régler les factures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

± **APPROUVE** les modifications apportées au règlement des temps périscolaires.

± **DIT** que le règlement modifié sera transmis à toutes les familles concernées

Point 7 est retiré de l'ordre du jour

N° 08	<u>Délibération n° 2024-043</u>	Commission intercommunale Petite enfance – Enfance – Jeunesse Changement de représentants pour la Commune de Valencin
-------	---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que M Ludovic HIRTH avait manifesté sa volonté de quitter la commission intercommunale Petite Enfance – Enfance - Jeunesse.

Il ajoute que Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN s'était proposée pour le remplacer au sein de cette commission en tant que suppléante.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

± **PROPOSE** la candidature de Mme Céline GONZALEZ-THOLLIN pour intégrer la commission intercommunale Petite enfance – Enfance – Jeunesse auprès de la Communauté de communes à la place de M Ludovic HIRTH

N° 09	<u>Délibération n° 2024-044</u>	Budget Eau potable Recours à l'emprunt
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle les travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable et la mise en conformité des branchements inscrits au budget 2024 du service de l'eau potable.

Il indique que le budget primitif prévoit la réalisation d'un emprunt d'un montant de 400 000€ pour couvrir en partie la réalisation de ces travaux.

Séance du Conseil Municipal du 17 Juin 2024

Une consultation a été lancée auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Centre-Est.

Au regard des propositions faites par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et le Crédit Agricole Centre -Est et les contraintes budgétaires de la Commune,

Le Conseil Municipal, par :

***17 Voix POUR**

***0 Voix CONTRE**

***4 Abstentions (M Christian TERSIGNI – Mme Véronique BOUCHARD – Mme Andrée VACHER– M Christophe BADUFLE**

⊥ **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 400 000€

⊥ **DIT** que les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Financement d'investissement (renouvellement d'une canalisation d'eau potable et mise en conformité des branchements)
- Montant du capital emprunté : 400 000 €
- Durée d'amortissement : 300 mois
- Taux d'intérêts : 3.88%
- Frais de dossier : 400 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

⊥ **AUTORISE** M le Maire à signer le contrat de prêt à venir

Point 10 est retiré de l'ordre du jour.

Questions diverses

Andrée VACHER exprime sa déception suite à la matinée « Nettoyage de Printemps » car peu d'élus étaient présents. Elle regrette que les élus ne se soient pas mobilisés

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
22/04/2024	01	2024-036	Administratif	Approbation du compte-rendu de la séance du 08/04/2024	2
22/04/2024	02	2024-037	Finances	COLL'IN Communauté Attribution de compensation 2024 – Révision pour prélèvement des charges 2023 du service ADS	2
22/04/2024	03	2024-038	Finances	Acceptation don d'une œuvre d'art	2
22/04/2024	04	2024-039	Administratif	Commissions communales – Modification de la composition de la commission scolaire-périscolaire	3
22/04/2024	05	2024-040	Finances	Temps périscolaires Conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale Tarification des mercredis à compter du 01/09/2024	4
22/04/2024	06	2024-041	Scolaire/Périscolaire	Temps périscolaires Modification du règlement intérieur	5
22/04/2024	08	2024-042	Intercommunalité	Commission intercommunale Petite enfance – Enfance – Jeunesse Changement de représentants pour la Commune de Valencin	5
22/04/2024	09	2024-043	Finances	Budget Eau potable Recours à l'emprunt	5

Liste des membres présents :

M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – Mme Audrey BLANCHON – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – M Gilles DENIS – M Yves SERVANGE – Mme Christelle COURTHIAL – M Daniel MOTA Mme Andrée VACHER – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE

Le Maire
Bernard JULLIEN



Le secrétaire
Jean-Louis CIANFARANI